



**SYNDICAT SOLIDAIRE UNITAIRE DEMOCRATIQUE
SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS
AGENTS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS
DU SDIS DE LA GIRONDE**

56, cours du Maréchal Juin
33000 – BORDEAUX
Portable: 07.86.96.74.44
Email : sudsdis33@free.fr

Tél. : 05.56.99.81.18 poste 4854
Ligne directe : 05.56.79.26.52
Fax : 05.56.99.81.72

BORDEAUX, le 05 juin 2019

Adjudant-chef DARMUZEY Jean-Pierre
Secrétaire-Général
du Syndicat S.U.D du S.D.I.S de la GIRONDE

À

Monsieur les inspecteurs
membres de la Mission d' Evaluation Périodique
de la DGSCGC

Objet : sujet abordés le mercredi 05 juin 2019 au SDIS33

Messieurs,

Nous vous remercions de votre venue dans le cadre de la Mission d' Evaluation Périodique. Nous sommes ravis de vous permettre d'observer la bonne gouvernance de notre Service Départemental d'Incendie et de Secours aussi bien dans sa réponse opérationnelle dans un environnement géographique citadin en pleine évolution mais aussi de vous faire la démonstration de notre entrain à faire appliquer les directives nationales : réduction du temps travail, refontes des grilles indiciaires, refontes de la filière sapeurs-pompiers.

Afin de permettre au SDIS de la Gironde de continuer d'accroître ses performances, nous comptons sur vous et votre dévouement pour participer à faire évoluer les éléments suivants :

- **Loi de démocratie et de proximité du 27 février 2002, titre 3, chapitre 2, article 121 :**
- Réformer la loi de proximité afin de permettre à toutes les collectivités locales de participer équitablement en fonction de l'accroissement de l'activité opérationnelle des SDIS et de l'augmentation de la population des départements et non plus simplement appliquer stupidement le montant de l'inflation à l'exercice budgétaire précédent pour construire le budget suivant.

- Missions partagées :

Revoir les missions partagées des Sapeurs-pompiers ou au moins leurs prises en charge financières comme par exemple les carences réalisées pour le compte du SAMU qui provoque un accroissement intense de l'activité des Sapeurs-pompiers ou encore les temps d'attente considérables qui se chiffrent en milliers d'heures perdues dans les halls des urgences hospitalières.

Participation financière:

- Accroître la participation financière de l'État dans le budget des Services Départementaux d'Incendie et de Secours car ceux-ci se substituent à son rôle dans certaines de ses missions comme l'ivresse manifeste sur la voie publique qui est du ressort des forces de l'ordre, les remontées d'information en préfecture qui mobilisent des ressources et les différents éléments concernant les problèmes sanitaires et hospitaliers vus plus avant.

Prime de feu :

- Corriger l'aberration de la distribution de la prime de feu au pensionnés de retraite qui diffère en fonction de leur passé Sapeur-pompier militaire ou professionnel par une correction des termes de la loi régissant cette attribution.

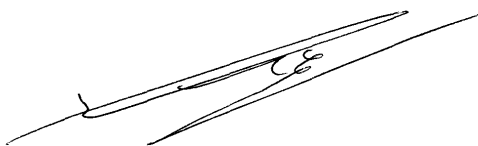
- Supprimer la surcotisation de la prime de feu qui était prévue sur 13 ans et qui n'empêche pas au pompier de cotiser quand même sur celle-ci puisque prélevée dans le calcul de base de notre retraite et permettrait au SDIS de retrouver une enveloppe financière qui fait défaut dans un contexte budgétaire tendu.

Messieurs, nous sommes certains que vous œuvrerez activement à la résolution de ses différents éléments afin de permettre à l'État de reprendre toute sa place dans la réalisation des missions qui sont les siennes.

Nous espérons qu'à la vue de l'efficacité de la réponse opérationnelle de notre établissement public et de sa bonne gouvernance par un échange permanent et constructif avec les représentants du personnel, vous vous ferez les ambassadeurs de notre réussite si difficile à atteindre tant les contraintes sont nombreuses.

Avec nos remerciements.
Syndicalement,

Adjudant-chef DARMUZEY Jean-Pierre



Secrétaire-Général